

Call for Inputs on digital education for young people

Civil Society's Reply from France



Détails du répondant

Profil du répondant: Educateur

Genre: Masculin

Pays: France

Organisation: IIMA France

1) Quels sont les principaux défis auxquels les jeunes de votre pays sont confrontés pour accéder à l'éducation numérique ? Veuillez prendre en compte la situation spécifique des jeunes marginalisés et de ceux en situation de vulnérabilité dans votre réponse.

Le défi principal est bien celui de l'éducation aux ressources et dangers des espaces numériques accessibles aux jeunes et dont ils sont des cibles marketing bien identifiées.

S'il ne s'agit pas de diaboliser des ressources qui peuvent largement contribuer au développement des élèves dans leur culture, dans leurs apprentissages et dans leur ouverture au monde, le point clé est l'autre versant de ces espaces qui les expose à des informations/images/supports inadaptés au stade de leur développement personnel. Notre rôle éducatif est ici primordial.

Une autre dimension, qui constitue en soi un défi, est la question des addictions aux espaces numériques qui peuvent comme couper les élèves des autres et de leur environnement immédiat, pour les enfermer dans un espace virtuel. Le défi de veille sur les addictions est d'autant plus fort que le développement des espaces virtuels est au cœur de stratégies commerciales qui visent tant les adultes que les jeunes. La question du modèle de l'adulte est alors posée : si ce dernier vit cette implication de ses loisirs dans des espaces virtuels de façon mesurée, il peut alors être un repère pour les élèves qui auront bien plus de mal à se fixer des limites.

2) Quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que l'éducation numérique est accessible et promue parmi les jeunes ? Veuillez fournir des exemples de lois et de réglementations, de mesures, de politiques et de programmes spécifiques visant à garantir l'accès universel des jeunes à l'éducation numérique.

Le gouvernement a développé des mesures dans un [plan stratégique en janvier 2023](#) du numérique dans l'éducation. Cette stratégie 2023-2027 est comprise dans une stratégie plus large sur une visée [France 2030](#).

Dans le cadre de cette stratégie, cette attention à l'éducation des élèves au numérique est claire : « **Développer les compétences numériques des élèves**, c'est-à-dire, d'abord, leur

enseigner la citoyenneté numérique, en développant l'esprit critique et renforçant l'éducation aux médias et à l'information ; ensuite, leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées ; enfin, promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique. »

3) Quelles mesures le gouvernement prend-il pour veiller à ce que les jeunes puissent exercer leurs droits fondamentaux en ligne en toute sécurité, de manière inclusive et qui renforce l'autonomie des jeunes ?

Les mesures du gouvernement sont à resituer dans une perspective européenne avec la [Stratégie pour les droits de L'Enfant \(2022-2027\)](#) met accent sur les droits des enfants dans environnement numérique, renforcé par la [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comity des Ministers aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#), qui existe également dans une [version adaptée aux enfants](#). Le nouveau [Manuel pour les décideurs politiques sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#) complète ces lignes directrices, en aidant les décideurs politiques à agir concrètement pour les droits des enfants et leur protection en ligne. Il aidera à la formulation de cadres et de politiques nationales, et fournira des conseils pour garantir le respect des droits de l'enfant en ligne.

4) Quelles sont les principales lacunes et les principaux défis en matière de protection des jeunes contre les menaces en ligne dans la législation, la politique et la pratique de votre pays et quels sont les impacts sur les droits de l'homme des jeunes ? Veuillez prendre en compte la situation spécifique des jeunes marginalisés et de ceux en situation de vulnérabilité dans votre réponse.

Toute la difficulté réside dans l'écart entre le dire et le faire. Car si les textes existent, et nous devons nous en féliciter, ils peuvent être éloignés de la vie quotidienne réelle des citoyens les plus jeunes. En contradiction avec l'ensemble des démarches commerciales encouragées pour faire des jeunes des cibles vulnérables faciles à séduire et à manipuler.

Lorsqu'une recommandation européenne souligne de façon rigoureuse :

[Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comity des Ministers aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#)

« 2.4. Droit d'être entendu

. Les enfants ont le droit de s'exprimer librement sur toutes les questions qui les touchent et leur opinion devrait être dûment prise en compte, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité.

. Les États et les autres parties prenantes concernées devraient informer les enfants de leurs droits, y compris de leurs droits de participation, d'une manière compréhensible et adaptée à leur degré de maturité et à leur situation. Ils devraient multiplier les possibilités qui leur sont données de s'exprimer au moyen des TIC, en complément de la participation en face-à-face. Les enfants devraient être informés des mécanismes et services dispensant une assistance adaptée ainsi que des procédures de plainte et des voies de recours ou de réparation dans les cas où il serait porté atteinte à leurs droits. Ces informations devraient aussi être

communiquées aux parents ou aux autres personnes qui s'occupent de l'enfant pour leur permettre d'aider l'enfant à exercer ses droits.

. En outre, les États et les autres parties prenantes concernées devraient inciter activement les enfants à participer véritablement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des législations, politiques, mécanismes, pratiques, technologies et ressources visant à assurer le respect, la protection des jeunes. »

La question est bien de passer à la mise en œuvre pratique des textes pour qu'ils se traduisent dans le quotidien de la protection des jeunes.

Pour ce faire, la question de l'éducation au plus proche des jeunes est essentielle. Elle rejoint le système préventif de Don Bosco que nous pouvons ici appliquer de façon toute particulière. C'est donc au cœur du projet d'établissement des Maisons salésiennes qu'il s'agit de faire vivre cette dimension de protection numérique de la jeunesse avec des actions concrètes de sensibilisation et de vigilance partagées par tous les membres de la communauté éducative.

5) Quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que les jeunes sont protégés contre les menaces en ligne ? Veuillez fournir des exemples de lois et de réglementations, de mesures, de politiques et de programmes spécifiques.

Cf supra